



**Présents** : Hervé de la Forest, Yves Lesvier, Laëtitia Delahaye, Frédéric Texier, Isabelle Douinot, Jean-Yves Lauber Marcel Maudet, Marie-Annette Lorret, Jean Colombel, Monique Gatel,

Roger Leclerc, Sylvie Genaitay, Jean-Michel Boquet, Valérie Guinard, Laurent Hardy, Raphaël Renais, Cécile Guérin.

**Représentées** : Alexandra Robin par Laëtitia Delahaye, Caroline Graffe par Cécile Guérin.

**Secrétaire de séance** : Yves LESVIER.

---

**1. Approbation du compte rendu de la séance du 23 juillet**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le compte-rendu de la réunion du 23 juillet dont un exemplaire leur a été adressé donne lieu à des remarques. Aucune remarque, le conseil approuve le compte rendu est adopté à l'unanimité.

**2. Salle de sports : travaux**

Monsieur le Maire rappelle l'incident survenu le 15 septembre à la salle de sports, à savoir la chute d'un panneau de basket et déplore cet incident. Ces panneaux auraient dû être vérifiés en 2014, il sera nécessaire à l'avenir de veiller à la sécurité des installations communales et vérifier la conformité des équipements. Le conseil conscient de l'état de cette salle décide de prendre toutes les mesures nécessaires à sa remise en état et à en contrôler la sécurité.

a. Remplacement des panneaux de basket : Suite au devis reçus pour le remplacement des panneaux de basket, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre des panneaux en polyester et retient le devis de la Société SDU pour la somme de 4 236,80 € HT.

b. Reprise des chéneaux et habillage des façades chéneaux, portes

D'importants travaux sont à prévoir à la salle de sports au niveau des chéneaux, des portes et également des toilettes. Le conseil demande à la commission bâtiments de prévoir des devis pour la prochaine réunion de conseil, afin d'effectuer les travaux avant la fin de l'année.

**3. Aménagement de la rue des Cailleuls : résultat de l'appel d'offres**

Monsieur le Maire rappelle que l'estimation des travaux était de 191 096,50 € HT et fait savoir que six entreprises ont déposé une offre. Après avoir pris connaissance du tableau d'analyse des offres, établi par la société ATEC, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise PEROTIN TP pour la somme de 152 733,50 € HT, et autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

**4. Atelier technique : choix de l'architecte**

Monsieur le Maire rappelle que pour le projet de construction d'un atelier technique une consultation a été lancée pour désigner un architecte. Il fait savoir que 4 architectes ont déposé une offre. Après analyse des offres, la Société KLM a obtenu la note de 20. Le taux de rémunération est fixé à 7,5 % du montant HT des travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de choisir l'Atelier KLM Architecture et autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

**5. Chemin de Rabuan : extension de l'éclairage public : résultat de l'étude détaillée**

Lors de sa réunion du 30 octobre 2014, le conseil avait sollicité, après du SDE 35, une étude pour l'extension du réseau de l'éclairage public du chemin de Rabuan et de l'accès piéton qui relie la rue de la Mairie à ce chemin. Suite à cette étude, le coût des travaux est estimé à 39 900 € HT et compte tenu des subventions, (55,60%) le coût restant à la charge de la commune est de 17 715,60 €. Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE ce projet d'extension de l'éclairage public,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire,

DEMANDE également une extension de l'éclairage public pour accéder à la salle de sports depuis la rue du Stade.

## 6. Personnel : adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires

Lors de sa réunion du 26 février, le conseil avait mandaté le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurances agréées, pour son compte, en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel. Le CDG a communiqué les résultats :

Pour les agents affiliés à la CNRACL : le taux est de 5,75 % (14 agents)

Pour les agents IRCANTEC : le taux est de 1,10 %. (9 agents)

Le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE ces propositions

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats.

## 7. Personnel communal : prévoyance

Dans la fonction publique, l'agent ne dispose pas automatiquement d'une prévoyance, il lui appartient d'en souscrire une. La prévoyance est un maintien de salaire qui intervient au terme de la protection statutaire ou en cas d'invalidité. La commune peut contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elle emploie souscrivent. Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à la mise en place de cette prévoyance sur la commune, et pour étudier les différentes possibilités, décide de créer une commission qui sera composée de Mme Isabelle Douinot, Mr Jean-Michel Boquet et Mme Valérie Guinard.

## Redevance assainissement : actualisation des tarifs 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs de la redevance assainissement de l'année 2015 pour 2016, à savoir :

- la prime fixe-abonnement à 18 €,
- la part proportionnelle à 2,20 € le m<sup>3</sup> consommé,
- forfait de facturation de 20 m<sup>3</sup> d'eau consommé par habitation disposant d'une installation de récupération des eaux pluviales.

## 8. Budget commune : décision modificative

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les crédits supplémentaires suivants :

LIBELLE	N° COMPTE	DEPENSES	RECETTES
Emprunt	1641	+ 4 000 €	
Concessions et droits similaires	2051	+ 800 €	
Matériel informatique écoles	2183-161	+ 1 500 €	
Autres matériels	2188 -141	+ 5 000 €	
Travaux de bâtiments	2313-142	+ 60 000 €	
Travaux de voirie	2315-153	+ 90 000 €	
Terrains aménagés (main-courante)	2113-150	+ 12 500 €	
Emprunt	1641		+ 173 800 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>+ 173 800 €</b>	<b>+ 173 800 €</b>

## 9. Admission en non- valeur

Suite au transfert des dettes de la Communauté de Communes du Pays de Bécherel, des redevances ordures ménagères pour la somme de 503, 60 € sont à admettre en non-valeur et également des dettes de cantine d'Irodouër pour 19,50 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur ces sommes.

## 10. Communauté de Communes Saint-Méen Montauban : mise à jour des compétences facultatives

Certaines compétences facultatives ne figurant pas dans les statuts des ex communautés de communes, il y a lieu de soumettre leur transfert à l'avis des conseils municipaux des communes membres. Il s'agit des points suivants :

Jeunesse : Accompagner la famille dans sa relation à la jeunesse en favorisant la compréhension mutuelle et en mobilisant les différents acteurs intervenant sur le champ de la jeunesse

Transport : Etude et mise en œuvre d'actions visant à améliorer et développer les transports alternatifs (covoiturage, déplacements doux...) et la multi modalité sur le territoire communautaire ;

Chemin de randonnée :

- Coordination de la mise en œuvre des plans départementaux itinéraires de randonnées et de promenades (PDIPR) et vélo ;
- Action de promotion et de valorisation touristique.

Le conseil municipal, par 18 voix et 1 abstention (Laurent Hardy), décide de transférer ces compétences facultatives à la CCSMM.

#### **11. Communauté de Communes Saint-Méen Montauban : approbation du rapport de la CLECT**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a évalué les transferts de charges liés à des régularisations suite à la fusion et à l'harmonisation des compétences facultatives. Le conseil municipal, par 14 voix pour et 5 abstentions, compte tenu du manque d'informations sur les modalités de calculs des transférées, (Sylvie Genaitay, Laurent Hardy, Raphaël Renais, Cécile Guérin et Caroline Graffe), approuve le rapport n° 2 de la CLECT.

#### **12. Communauté de Communes Saint-Méen Montauban : portage de documents**

Le portage de documents (livres, CD, DVD, livres audio) à domicile pour les personnes à mobilité réduite, intitulé « Votre bibliothèque vous livre », s'inscrit dans le projet de développer la lecture publique, de permettre au plus grand nombre d'y accéder et de lutter contre l'isolement que peuvent entraîner une maladie ou des difficultés à se déplacer et ce, de façon temporaire ou permanente. Un comité de pilotage et un groupe de travail ont été mis en place. Leurs travaux ont permis d'élaborer une charte qui rappelle la genèse du projet, les objectifs et le public concerné par le portage de documents ainsi que les partenaires et leur rôle. L'inscription à ce service implique l'acceptation du règlement de la bibliothèque et l'adhésion est gratuite pour les personnes concernées le temps du service.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte la charte « votre bibliothèque vous livre »,

DESIGNE Monique Gâtel comme élu référent,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces décisions et en particulier la charte.

#### **13. Motion en faveur du maintien de la gendarmerie de Bécherel**

Le représentant de la Gendarmerie Nationale du Département a annoncé l'éventuelle fermeture prochaine de la Brigade territoriale de Bécherel prévue en 2018. Aussi, Madame le Maire de Bécherel demande la position du conseil sur cette affaire. Le conseil municipal, se prononce en faveur du maintien de la gendarmerie sur la commune de Bécherel.

#### **14. Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable du Bassin Rennais : rapport d'activité 2014**

Le conseil municipal, par 18 voix pour et 1 abstention (Raphaël Renais) approuve ce rapport.

#### **15. Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Renonciation au droit de préemption pour :

- La propriété bâtie située 7 résidence Plein Sud, cadastrée D n° 841, d'une contenance de 355 m<sup>2</sup>, et appartenant à Mr COLLIAUX Jean-Marie et Mme LEPINE Vanessa.
- La propriété bâtie située 11 rue de Dinan, cadastrée AB n° 31, 33, 36, 706, d'une contenance de 400 m<sup>2</sup>, et appartenant à Mr NAVIER Pascal.
- La propriété bâtie située 5 rue de la Lande, cadastrée D n° 677, d'une contenance de 660 m<sup>2</sup>, et appartenant à Mr LE HELLEY Mickaël et Mme LE GUILLOUX Céline.
- La propriété bâtie située 5 allée de Bréhat, cadastrée D n° 910, d'une contenance de 386 m<sup>2</sup>, et appartenant à ASTRIA FONCIER.
- La propriété non bâtie située 4A rue du Stade, cadastrée AB n° 713 et 717, d'une contenance de 475 m<sup>2</sup>, et appartenant à Mme GOUGEON Adèle.

- La propriété non bâtie située 5 rue du Pré du Bourg, cadastrée AB n° 775, d'une contenance de 452 m<sup>2</sup>, et appartenant à la commune d'Irodouër.
- La propriété bâtie, lot n° 21 de l'immeuble situé au 15 rue de Dinan, cadastré AB n° 34, d'une contenance de 617 m<sup>2</sup> et appartenant au Syndicat des copropriétaires.

**Devis acceptés depuis la dernière réunion de conseil :**

- SIGNALS pour 5 panneaux : PUISARD – INCENDIE pour la somme de 239,28 € TTC,
- FOUSSIER pour 5 nouvelles clés Vestiaires pour la somme de 184,20 € TTC
- Entreprise COLLIAUX pour l'installation d'un chauffe-eau dans la nouvelle salle des associations pour la somme de 454,50 € HT.
- EXIG pour un boîtier de partage de connexion wifi pour la bibliothèque pour 85 € TTC
- Société QUARTA pour le mesurage des terrains de Mme Monique Tostivint pour la somme de 920,58 € HT.
- Entreprise de Maçonnerie CARISSAN pour le rebouchage d'un conduit de cheminée au restaurant pour 774 € TTC.
- COMAT & VALCO pour 2 balises J11 pour la somme de 135,60 € TTC

Le conseil municipal, prend acte de ces décisions.

**16. Questions diverses :**

**Illuminations de Noël** : une discussion a été engagée sur les illuminations de Noël, le conseil est favorable à la réduction du nombre de décorations.

**Lotissement le Hameau de la Lande** : Les pommiers plantés le long de la rue de la Lande produisent beaucoup de fruits et salissent la rue. Il a été décidé de les supprimer.

**Réfugiés** : Suite à un débat sur la possibilité d'accueillir des réfugiés, le conseil souhaite disposer d'informations concernant les moyens dont la commune pourrait bénéficier pour accueillir des réfugiés et décide de constituer un groupe de travail qui sera composé de Jean-Yves Lauber, Sylvie Genaitay et Jean-Michel Boquet.

**Accessibilité** : la commission bâtiment va travailler sur ce sujet

**Tableaux numériques des écoles** : Pour information : une porte ouverte dans les écoles aura lieu le vendredi 2 octobre de 17 h 15 à 18 h 45. Une vidéo réalisée par les élèves de l'école Saint-Joseph a été présentée au conseil sur l'utilisation de ce matériel.

**Repas de fin d'année** : le conseil maintient le repas annuel pour les élus et le personnel et décide de la gratuité pour les élus, les agents et les conjoints d'agent, et fixe à 20 € la participation pour les conjoints des élus, (18 voix pour et 1 abstention Marie-Annette Lorret).

**Travaux** : Un point est fait sur l'avancement des travaux au restaurant, sur la consultation d'un programmiste pour le futur complexe sportif et sur le véhicule électrique.

**Terrain de Monsieur Jean-Paul Rouault – rue de Dinan** : suite à l'interrogation de Mme Guérin sur cette affaire, il est rappelé qu'un géomètre a été missionné pour vérifier le mesurage de ce terrain. S'il s'avérait qu'une erreur ait été faite lors des travaux d'aménagement de l'entrée de l'agglomération, il y aura un recours contre QUARTA, maître d'œuvre lors de ces travaux.

**Occupation des salles** : Suite à une demande de l'Association de Gym pour la mise à disposition d'une salle le mardi soir pour du Yoga, il est déploré par quelques élus que l'association ait mis en place cette activité avant de s'assurer de la disponibilité des salles. L'association sollicite la salle de motricité de l'école pour cette activité. Cécile Guérin précise que la salle de motricité est une des salles les plus adaptées de la commune pour ce type d'activité et demande qu'elle soit mutualisée, d'ailleurs une autre association de la commune l'utilise une fois par mois. Les élus responsables des écoles souhaitent que cette salle soit réservée à l'école.